

ZSC Zürcher Segel Club

## Championnat Suisse Internationale Laser Standard, Radial, 4.7

Zürich, 8 – 12 octobre 2014

### Avis de course

#### 1. Organisation

ZSC Zürcher Segel Club, Bellerivestr. 146, 8008 Zürich

- Président du comité d'organisation: Reinhard Finazzi, Gwiggweg 14, 5443 Niederrohrdorf;  
president@z-s-c.ch

- Président du comité de course: Hansjürg Zollinger, Holzwiesstr. 24, 8704 Herrliberg;  
regatta@z-s-c.ch

- Président du jury: Roman Müller; roman.mueller@interware.ch

- Jaugeur: *NN*

En collaboration avec l'association de la classe *Laser*

- Président de la classe: Pascal Fischer; president@swiss-laser.org

#### 1. Lieu et dates

Le championnat se déroulera du jeudi 9 au dimanche 12 octobre 2014 dans la baie de Zurich (Tiefenbrunnen – Wollishofen – Kilchberg – Küsnacht). Confirmation d'inscription et contrôle de jauge dès mercredi, 8 octobre, 13h au placement des bateaux.

Placement des bateaux: Piscine au bord du lac *Zürich-Tiefenbrunnen* (Bellerivestrasse 200, 8008 Zürich), accès par le parking *Kasino/Lake Side -Zürichhorn*

Parking des voitures: aux parkings couverts; parking *Kasino/Lake Side -Zürichhorn*: zone bleue (cartes journalières à CHF 15.- sur commande et paiement avec inscription électronique, voir point 12.3 ci-dessous)

Bureau du comité de course, lieu des événements officiels: Clubhouse ZSC, Bellerivestr. 146, 8008 Zürich

#### 3. Règles

La régata sera régie par :

3.1 Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF.

3.2 Le règlement de Swiss Sailing concernant les championnats suisses.

3.3 Les règlements de la classe Laser.

3.4 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements.

3.5 En cas de conflit de traduction, le texte allemand de l'avis de course prévaudra.

#### 4. Admissibilité

4.1 Le championnat est également ouvert aux bateaux étrangers.

4.2 Les participants doivent être membres d'un club affilié à l'ISAF. Pour les participants suisses, les directives d'admissibilité de Swiss Sailing sont applicable.

4.3 La personne responsable doit être membre de l'association de la classe concernée.

#### 5. Publicité

5.1 Publicité des participants autorisée.

5.2 La publicité d'un sponsor principal de la manifestation n'est pas prévue sur les bateaux des concurrents.

## **6. Inscriptions**

6.1 L'inscription se fait online : [www.swiss-sailing.ch](http://www.swiss-sailing.ch)

6.2 Délai d'inscription : Les inscriptions doivent parvenir au club jusqu'au 5-septembre- 2014. Les inscriptions tardives sont acceptées jusqu'au 29-septembre-2014 avec une surtaxe de CHF 50.-.

6.3 Finances: CHF 120.- (CHF 90.- pour juniors) par bateau, à verser avec l'inscription: Zürcher Segel-Club, Regattakommission, Zürich; compte postale 80-1648-3, IBAN CH21 0900 0000 8000 1648 3 avec indication de la classe (standard/radial/4.7), numéro de voile, prénom et nom du participant. Inscription tardive: surtaxe de CHF 50.-

6.4 L'inscription doit être accompagnée des documents suivants par E-mail à [regatta@z-s-c-ch](mailto:regatta@z-s-c-ch) :

- le certificat de jauge ou la carte de conformité
- carte de Swiss Sailing ou licence
- autorisation d'arborer publicité des participants des bateaux suisses
- preuve d'assurance en responsabilité civile.

## **7. Programme**

7.1 Horaires :

8 oct.	13.00 - 18.00	Accueil, confirmation d'inscription, contrôle de jauge, remise des instructions de course (au placement des bateaux)
9 oct.	08.00 - 11.00	Accueil, contrôle de jauge
	08.00 - 11:30	Confirmation d'inscription, remise des instructions de course
	13.00	Ouverture officielle, briefing des barreurs, les concurrents sont à disposition du comité de course
	14.00	Premier départ possible (signal d'attention)
10 - 12 oct.	08.30	Concurrents à disposition du comité de course
12 oct.	14:00	Dernier signal d'attention possible

7.2 Nombre de courses:

- Il est prévu de courir 8 courses
- Le championnat sera validé si au moins 4 courses valables sont courues.
- 4 courses validées au maximum pourront être courues par jour.

## **8. Jauge**

8.1 Les contrôles des certificats de jauge ainsi que les différents contrôles de jauge seront effectués au placement des bateaux.

8.2 Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place.

## **9. Plan de parcours**

De type „up-and-down” selon les instructions de course sur le même parcours pour les trois classes.

## **10. Classement**

Le nombre de mauvais scores retirés: 1 (4 à 5 courses validées), 2 (6 à 8 courses validées).

## **11. Prix**

Les prix suivants seront attribués:

- Médailles pour les trois premiers bateaux

- Prix souvenir pour tous les participants.

## **12. Amarrages et places de parc**

- 12.1 Piscine de *Zürich-Tiefenbrunnen* : Chaque bateau se verra attribuer une place selon les instructions du personnel du club.
- 12.2 Une place de parc est prévue pour les remorques et celles-ci devront être impérativement déposées à cet endroit.
- 12.3 Parking voitures: aux parkings couverts; parking Casino-Zürichhorn: zone bleue (cartes journalières à CHF 15.- sur commande et paiement avec inscription électronique).

## **13. Bateaux d'accompagnateurs**

- 13.1 Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés au plus tard le 5-septembre 2014 (avec l'inscription) et sont soumis aux instructions de l'organisateur. Eventuellement, des autorisations de la police de la navigation seront fournies par l'organisation du championnat.
- 13.2 Les bateaux sont inclus dans le dispositif de sécurité du championnat.

## **14. Manifestations**

- 14.1 Les manifestations suivantes sont prévues:
  - Jeudi 9 octobre: Dîner au club ZSC, offert pour les concurrents; accompagnateurs CHF 10.-, boissons chacun à son propre compte.
  - Vendredi 10 octobre: Assemblée générale de l'association Laser, suivi par dîner comme jeudi.
  - Samedi 11 octobre: Dîner au club ZSC, offert pour les concurrents; accompagnateurs CHF 20.-, boissons chacun à son propre compte. Ev. distribution des prix.
- 14.2 La participation à ces manifestations est à mentionner lors de la confirmation de l'inscription.

## **15. Doping**

Des contrôles anti-dopage sont possibles à tout moment, selon le règlement de Antidoping Suisse.

## **16. Responsabilités et assurances**

- 16.1 Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir). L'organisateur n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, et après la régata.
- 16.2 Chaque bateau participant doit présenter une assurance valide en responsabilité civile d'un montant approprié et valable en compétition.

## **17. Informations pour les participants**

Hôtels etc.: [www.zuerich.com](http://www.zuerich.com)

Camping-cars ne sont pas permis sur place; [www.fischers-fritz.ch](http://www.fischers-fritz.ch)